

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 17 février 2026, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Sont présents(e)s : Monsieur le maire, Ghislain Nadeau
Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard
Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron
Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard
Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand
Monsieur le conseiller au siège no. 5, André Masson
Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier
Madame la directrice générale, Marie Claude De Gagné
Monsieur le directeur général adjoint, Mario Morin

Deux citoyens sont de plus présents dans l'assistance.

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

2026-02-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et appuyé par monsieur le conseiller Miguel Lessard et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Aucune.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Le maire et les membres du conseil répondent aux questions des citoyens présents.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ANTÉRIEURES

2026-02-023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun.

PRÉSENTATION DES COMPTES

2026-02-024

Liste des comptes payés et à payer au 17 février 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Miguel Lessard, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu

Que la liste résumée des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer au 17 février 2026, déposés par monsieur Pierre Paul, comptable, totalisant un montant de 151 078.90\$, soit et est approuvée:

Description	Montant
Comptes payés, à payer et prélèvements	115 982.01 \$
Salaires versés	35 096.89 \$
TOTAL :	151 078.90\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

État de la situation financière au 31 janvier 2026

Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, dépose aux membres du conseil le rapport « État de la situation financière au 31 janvier 2026 », préparé par monsieur Pierre Paul, comptable.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Aucune.

AVIS DE MOTION

Aucun.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucune.

DIVERS

2026-02-025

Mandat à la firme WSP Canada Inc.

Considérant il y a lieu de faire procéder aux échantillonnages requis des eaux usées du
qu' réseau d'égout municipal, tant à l'affluent qu'à l'effluent, pour fins d'analyses;

Considérant l'offre de services numéro 2026CA553963 déposée par la firme WSP Canada Inc., en date du 28 janvier 2026, établissant les coûts à prévoir pour les échantillonnages requis et suivi environnemental pour l'année 2026, au montant de 15 500, \$, plus taxes applicables,

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Brenda Olivier et appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu :

Qu' un mandat soit confié à la firme WSP Canada Inc. pour la réalisation du suivi environnemental pour l'année 2026 des eaux usées de la municipalité, suivant les coûts prévus à l'offre plus haut mentionnée;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soit autorisée à signer le contrat de services professionnels correspondant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-026

Autorisation de participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Considérant que madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2026,

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par madame la conseillère Brenda Olivier et résolu :

D' autoriser madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2026;

De payer les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas officiellement déboursés, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-027

Reddition de comptes- Volet :Projets particuliers d'amélioration - Projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

Projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

Dossier 00028917-1 - 88075 (08) - 2019-10-28-36

- Attendu que** le conseil de la municipalité de Trécesson a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- Attendu que** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a dûment été rempli;
- Attendu que** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées,

Pour ces motifs il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyée par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Trécesson approuve les dépenses d'un montant de 19 812,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-028

Autorisation de signer un contrat avec la Banque Nationale

Autorisation de signer une entente de tarification actualisée avec la Banque Nationale du Canada

Attendu une entente de tarification prévalant avec la Banque Nationale du Canada;

Attendu qu' il y a lieu d'actualiser ladite entente de tarification avec la Banque Nationale du Canada, selon la proposition déposée en date du 26 janvier 2026,

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyée par madame la conseillère Brenda Olivier et résolu :

D' autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, à signer l'entente de tarification actualisée, telle que proposée, avec la Banque Nationale du Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-029

Modification au mode de collecte annuelle des encombrants

Modification au mode de collecte annuelle des encombrants

- Attendu que** la Municipalité dispose de personnel réduit;
- Attendu que** le ramassage des encombrants monopolise 3 semaines durant la période estivale;
- Attendu que** la période estivale est la période où les travaux de voirie sont effectués pour l'amélioration du réseau routier;
- Attendu que** le conseil municipal désire moderniser la procédure pour la disposition des encombrants.
- En conséquence** il est proposé par monsieur le conseiller Alain Picard, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu :
- Qu'** une seule période printanière de trois (3) jours soit choisie pour le ramassage des encombrants;
- Que** dorénavant les citoyens doivent venir eux-mêmes déposer leurs encombrants dans des conteneurs prévus à cet effet pendant les (3) jours déterminés à chaque année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-030

Autorisation d'afficher deux postes pour un journalier et un journalier-opérateur

Autorisation de remboursement de dépenses aux membres du conseil pour la participation à des formations obligatoires

- Attendu qu'** il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un journalier et d'un journalier-opérateur, afin de pourvoir aux besoins du service des travaux publics pour la prochaine saison estivale.
- En conséquence** il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu:

Que ce conseil entérine l'affichage réalisé par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, pour combler les postes ci-dessus mentionnés.

Que la directrice générale soit autorisée à afficher les postes à pourvoir dans le journaux locaux et à la radio.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-031

Virage écologique : une municipalité sans papier

Attendu que chaque année, des quantités importantes de papier sont utilisées pour la reproduction de documents, tant pour le conseil municipal que pour l'administration municipale;

Attendu que cette façon de faire entraîne des coûts importants et du temps pour le personnel administratif;

Attendu que les différents supports informatiques existants permettent aujourd'hui de réduire considérablement l'impression de documents, tout en fournissant les mêmes informations quant à leur contenu;

Attendu que les membres du conseil se sont dit intéressés à emboîter le pas dans un virage écologique pour « une municipalité sans papier »;

Attendu que pour assurer cette transition importante, des portables ont été remis à chacun des membres du conseil.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyée par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu :

Que ce conseil adhère au virage écologique pour « une municipalité sans papier »;

Que les employés municipaux participent à ce virage et que dans la mesure du possible les documents ne soient consultés et conservés qu'en format numérique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-032

Autorisation de remboursement de dépenses aux membres du conseil pour la participation à des formations obligatoires

Attendu que les formations suivantes devront obligatoirement être dispensées aux membres du conseil à la suite des dernières élections municipales:

- Éthique et déontologie en matière municipale
- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élu
- CCU : mode d'emploi

Attendu que chacun des membres du conseil verra à s'inscrire à ces formations et des frais d'inscription seront à prévoir.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Brenda Olivier, appuyée par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu:

Que les frais d'inscription soient remboursés à chacun des membres du conseil qui se prévaudront de ces formations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-033

Autorisation de remboursement de frais de représentation au conseiller André Masson pour la rencontre des représentants de l'UMQ

Monsieur le conseiller André Masson c'est abstenu de participer aux délibérations de ce point à l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyée par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu:

Que ce conseil autorise le remboursement de frais de représentation à monsieur le conseiller André Masson, totalisant un montant de 138.80\$ pour la rencontre tenue à Val d'Or avec des représentants de l'UMQ en janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-034

Fourniture de services par le personnel technique de la FQM

Attendu que la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Attendu que la municipalité de Trécesson désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Attendu qu' une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

Attendu l'offre de services reçue de la FQM en regard de l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Miguel Lessard et résolu :

Que le conseil autorise la municipalité de Trécesson à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);

D' accepter l'offre de services présentée par la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);

Que madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2026-02-035

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 22, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.



Marie Claude De Gagné
Directrice générale et greffière-
trésorière



Ghislain Nadeau
Maire